



LES CONTAMINES  
MONTJOIE

Envoyé en préfecture le 02/06/2023  
Reçu en préfecture le 02/06/2023  
Publié le  
ID : 074-217400852-20230601-ARD2023054-AR

## COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

### ARRETE du MAIRE

**OBJET : Autorisation d'ouverture du lac de baignade du Parc de loisirs. ARD2023-054**

**Le Maire des Contamines-Montjoie,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-23,

**VU** l'arrêté 2008-11 du 7 mars 2008 portant réglementation sur le Parc de loisirs du Pontet,

**VU** la demande de L'EPIC les Contamines Tourisme, en la personne de son Directeur M. Guy Magand,

### ARRETE

**Article 1 :** Le lac de baignade du Pontet est ouvert au public à compter du **samedi premier juillet 2023**.

**Article 2 :** La baignade sera surveillée tous les jours **du samedi premier juillet 2023 au dimanche 03 septembre 2023 inclus**, de **11h00 à 18h00**.

La période de surveillance est matérialisée par la présence d'un pavillon hissé au mât du poste de secours.

**En cas de conditions météorologiques défavorables, l'accès au lac de baignade pourra être fermé.** Le pavillon de réglementation sera par conséquent retiré et la baignade qui ne sera alors plus surveillée se fera aux risques et périls des usagers.

**Article 3 :** L'accès au lac de baignade est régi par l'arrêté municipal du 7 mars 2008 portant réglementation sur le Parc de loisirs du Pontet.

**Article 4 :** Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours est annexé au présent arrêté.

**Article 5 :** Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St- Gervais-les-bains,
  - Monsieur le Chef du Centre de Première Intervention des Contamines-Montjoie,
  - Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police municipale,
  - Monsieur le Responsable du Parc de Loisirs,
  - Monsieur le Directeur de l'EPIC CONTAMINES-TOURISME,
  - Madame la Directrice des Services techniques,
- Et affichée à la porte de la Mairie.

Fait aux Contamines-Montjoie,  
Le 01 juin 2023

Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en Sous-Préfecture le  
Publié le

Le Maire,  
François Barbier

